

1. Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est mise à disposition au moment du vote du budget primitif en début d'année afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux et les options fixés par le conseil municipal en matière budgétaire.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties :

- Une section de fonctionnement.
- Une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagé par la section de fonctionnement est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour 2022, la Commune de Manteyer dispose de 2 budgets :

- Budget Principal (dénommé M14)
- Budget annexe « eau et assainissement » répondant au petit nom M49 et qui regroupe toutes les opérations comptables portant sur ces deux réseaux d'eaux (potable et usées)

Les comptes administratifs 2021 ainsi que les budgets et taux 2022 ont été votés le 25/03/2022 en Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat en mairie de Manteyer aux heures d'ouverture du bureau.

Cette note est disponible sur le [site internet de la commune](#).

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous rapprocher de M. le Maire ou un de ses adjoints.

2. Evènements marquants de l'exercice 2021

L'année 2021 a été largement impactée à nouveau par la pandémie du virus SARS-Cov2 apportant son lot de mesures restrictives dans nos modes de vie, mais aussi la concrétisation de mesures préventives face au Covid avec une large campagne vaccinale pour toute la population.

Sur le plan international, force est de constater que 2021 a vu la montée des désordres avec en début d'année, des Etats-Unis dont la démocratie vacille pour la passation de pouvoir présidentiel et à partir de l'été 2021, un retrait chaotique des occidentaux d'Afghanistan au profit des talibans.

En matière de dérèglement climatique, les faits sont têtus : Avril : Episode sévère de gel, Juillet : L'Europe est inondée, Décembre : Tornado meurtrière dans le Kentucky et nous rappellent la nécessité d'agir pour tenter de laisser une planète vivable à nos enfants ...

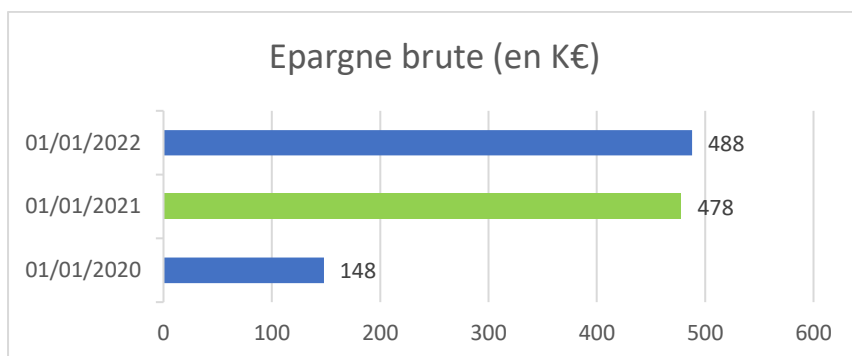
Les faits marquants des affaires de notre Commune en 2021 sont :

- Embauche au 1^{er} janvier 2021 de Sébastien comme agent technique.
- Investissements dans un tracteur neuf, un véhicule 4*4 et de petits matériels pour doter Sébastien d'un outil de travail performant.
- Cession des vieux matériels (MB Track, tracto-pelle) – générant un produit dit « exceptionnel ».
- Contrat annuel de prestation en complément du service fourni directement par la Commune pour le déneigement de la voirie communale.
- Elagage et broyage en bordure de routes communales et à la station d'épuration.
- Rénovation du goudron d'une section de route communale.
- Etudes sur le programme à prévoir sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif.
- Mise en service en mars du nouveau site Internet de la commune.
- Obtention d'une subvention de 270 000 € attribuée par l'Etat pour la rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux, recherche de subventions complémentaires et cadrage de l'opération.
- Obtention de subventions départementales pour financer l'achat de matériels roulants, la rénovation de la voirie et un petit chantier d'extension de l'assainissement.
- Pas d'augmentation des taux communaux sur le foncier (bâti et non bâti) et sur la taxe d'habitation (résidences secondaires).
- Augmentation modérée des prix de l'eau afin d'avoir une trajectoire vers l'équilibre du budget annexe.

La position de la Commune est de résister au maximum face aux orientations décidées au niveau national pour transférer du bloc communal vers les intercommunalités certaines compétences sur les réseaux d'eau, l'urbanisme, etc. Nous considérons en effet que les spécificités de notre village seront beaucoup mieux prises en compte à l'échelle de notre territoire communal et qu'il n'y a aucun avantage à noyer nos dossiers dans ceux d'une intercommunalité....

Par rapport au budget préparé et voté début avril 2021, il a été très bien exécuté à l'exception de certains investissements prévus sur les réseaux d'eaux qui arriveront un peu plus tard. Il en résulte un excédent d'exploitation sur l'exercice 2021 qui permet d'améliorer l'épargne brute (appelée aussi capacité d'autofinancement) en la portant à 488 K€ (versus 478 K€ au 1/1/2021 et 148 K€ au 1/1/2020).

Le contexte sanitaire n'a malheureusement pas permis en 2021 de maintenir certains moments festifs comme la fête votive, l'inauguration du four à pains, l'arbre de Noël pour les enfants.



Au niveau du stock de dettes, il est constitué de 3 lignes d'emprunts contractés durant les mandats précédents ayant servi à financer les travaux d'aménagement du réseau d'assainissement (budget M49), et d'une nouvelle ligne contractée en 2021 sur le M14 pour l'investissement du nouveau tracteur Kubota pour un montant de 40 000€ sur 5 ans et présente les caractéristiques suivantes :

Objet Dépense	Organisme	Montant (en K€)	Taux	Première annuité	Dernière annuité	Annuité 2021 (en K€)	Intérêts payés en 2021 (en K€)	Capital restant dû au 1/1/2022 (en K€)
Assainissement Clos Sagne/Les Allemands/Gallices	Dexia	120	5,21%	Déc. 2009	Déc. 2028	8,5	2,7	46
Assainissement Clos Sagne/Les Allemands/Gallices	Dexia	280	3,72%	Sept.2011	Sept.2040	15,6	8,1	210
Assainissement Ceuse	Crédit Agricole	184	1,90%	Oct. 2018	Oct. 2037	11,1	3,1	144
Tracteur Kubota	La Banque Postale	40	0,33%	1 ^{ère} échéance trimestrielle en mars 2022	Dec 2026		0	40
Total 4 lignes emprunt		624				35,2	13,9	440

Les subventions obtenues en 2021 sont les suivantes :

Opération concernée	Financeur	Montant (en K€)	Taux cofinancement	Commentaire
Méane : rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux	Etat	270	40%	Dotation Spéciale à l'Investissement Local
Achat d'un véhicule	Département	17,963	28,5%	Pour Pick Up Suzuki
Achat d'un tracteur	Département	32,5	50%	Versé sur exercice 2022
Voirie	Département	5,7	35%	Chantier des Izoards
Assainissement	Département	9,8	35%	Chantier commandé (Montagne)

Et quelques ratios permettant de comparer à la moyenne 2020 des autres communes de la même strate – c'est-à-dire entre 500 et 2000 habitants (source : Etude Territoires et Finances 2021 par AMF/Banque Postale) :

Nombre d'habitants	560		
Chiffres clés	Manteyer (2021)	Moyenne métropole (2020)	Observations
Epargne brute (en € par hab)	871 €	184 €	"Bas de laine" de la commune très au-dessus de la moyenne ...
Dette par habitant (en €)	786 €	610 €	Profil d'endettement très correct ; Les taux des emprunts anciens pèsent sur le montant des intérêts ; en cours de normalisation sur la base de pondération avec les nouvelles lignes d'emprunts négociés.
Charges financières / encours dette	3,2%	2,50%	
Taux d'endettement (en %) (encours dette/rec. Fonct.)	69%	72%	
Capacité de désendettement (en années)	0,9	3,6	

3. Budget principal 2022

Le BP22 de Manteyer se présente de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2022 (M14)			
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés pour 2022	979 756 €	433 591 €
REPORTS	Restes à réaliser votés en 2021		
	Résultat de fonctionnement reporté		546 165 €
	Total section de fonctionnement	979 756 €	979 756 €
VOTE	Crédits d'investissement votés pour 2022	837 940 €	860 225 €
REPORTS	Restes à réaliser votés en 2021	23 064 €	
	Résultat d'investissement reporté (colonne dépenses si déficit, colonne recettes si positif)		779 €
	Total section d'investissement	861 004 €	861 004 €
	Total Budget Principal 2022	1 840 760 €	1 840 760 €

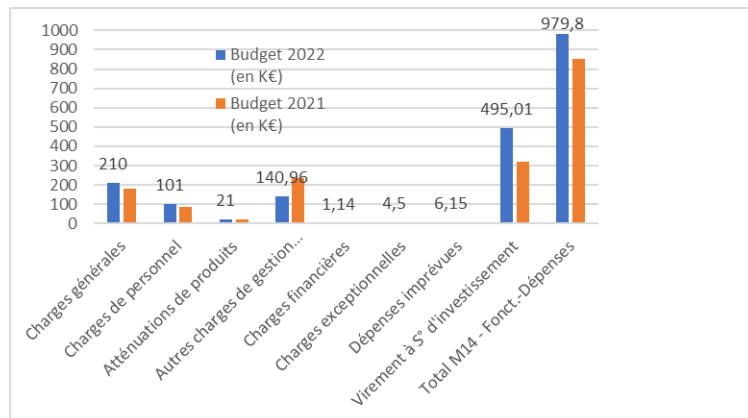
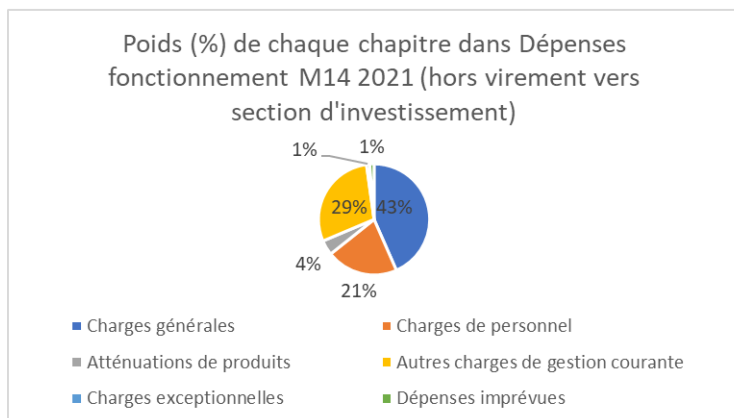
Six principes clé caractérisent ce budget :

1. Maîtrise des dépenses de fonctionnement avec, en particulier, une répartition optimale entre les travaux réalisés par les personnels et moyens communaux et les prestations de services exécutées par des entreprises externes.
2. Poursuite du programme d'investissement en matériels et équipements adaptés afin de doter notre employé d'un outil de travail optimal.
3. Poursuite de l'opération ambitieuse de rénovation énergétique sur les 2 bâtiments communaux au centre du village (Mairie et Cure), sur la base d'un subventionnement public de 70% environ. L'attribution d'une subvention de 270 000 € par l'Etat pour cette opération nous permet d'inscrire ce montant dans le budget 2022 pour couvrir les frais d'études, de diagnostic et la 1^{ère} tranche de travaux prioritaires envisagés pour l'automne 2022.
4. Lancement d'une étude en liaison avec la ComCom qui assure la compétence sur les mobilités douces afin de cadrer la création d'une piste pour piétons et cycles entre l'entrée du village de la Roche des Arnauds et le pied de la montée de Ceüse (Le Moulin) ainsi que de petits chantiers de sécurisation des carrefours et accès (dont barrières pour empêcher les véhicules d'accéder au domaine de Ceüse).
5. Recrutement sur un poste de secrétaire administratif afin d'assurer un recouvrement long avec la titulaire dans le cadre de son plan de départ en retraite.
6. Stabilité des taux de fiscalité des taxes levées par la Commune.

Taxe habitation (pour les résidences secondaires) :	12,41%	
Taxe foncière sur le bâti :	41,07%	(14,97%+26,1%)
Taxe foncière sur le non-bâti :	86,21%	

3.1 Dépenses de fonctionnement

La ventilation par nature de ces dépenses ainsi que l'évolution 2022 versus 2021 sont :

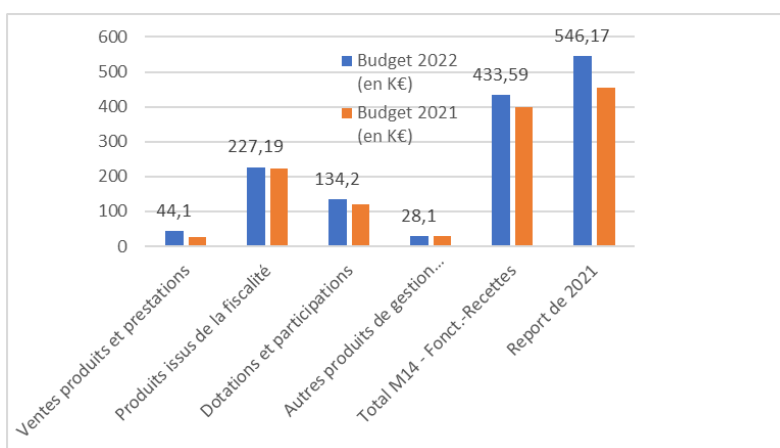
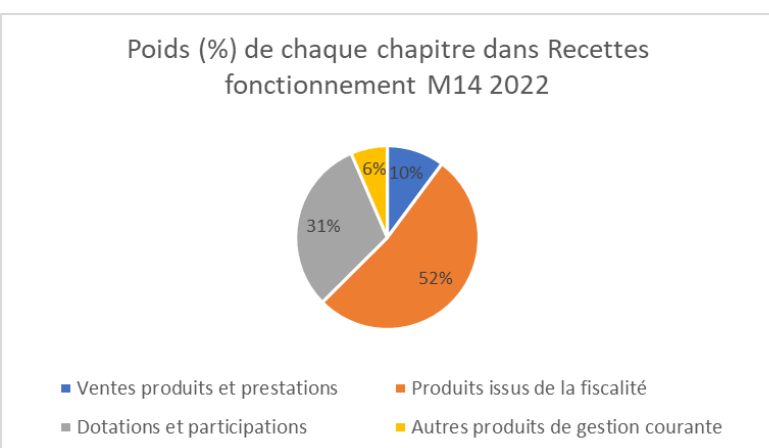


Concernant les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services, le tableau suivant donne la synthèse au 1/1/2022 :

Filière	Grade	Fonction	Temps de travail hebdomadaire	Type de contrat
Administrative	Cadre A	Secrétaire de Mairie	32 h	Titulaire
Technique	Cadre C	Adjoint Technique	35 h	Stagiaire jusqu'au 30/6/2022 Titularisable à partir du 1/7/2022

3.2 Recettes de fonctionnement

La ventilation par nature de recettes ainsi que l'évolution 2022 versus 2021 sont :



La recette fiscale propre à la commune est attendue en légère augmentation (autour de 5%) par rapport à l'année précédente du fait des nouvelles constructions et de la revalorisation des bases locatives.

Concernant les produits de la vente de bois issus de la forêt communale (340 ha), il est prévu via le représentant de l'ONF une coupe de bois à destination de ventes aux professionnels et également un programme d'affouage pour les résidents de notre commune inscrits sur l'opération.

Nous avons toujours sur notre radar la vente du terrain communal au lieu-dit « Pierre-Pointue » pour aménager un lotissement (9 lots). Toutefois, cette opération exceptionnelle n'est pas intégrée pour l'instant.

Cette section de fonctionnement en excédent va alimenter la réalisation des investissements décidés via une opération de transfert entre les sections (dite opération d'ordre) et va également venir combler le déficit 2021 du budget annexe de l'eau via une subvention exceptionnelle (tolérée pour une petite commune comme la nôtre).

3.3 Dépenses d'investissement

Le tableau des investissements prévus en 2022 sur ce budget est le suivant :

INVESTISSEMENT 2022				RECETTES		Commentaires
Budget Principal M14	REPORT 2021	BP 2022	TOTAL	subv	emprunt	
Etude pour Permis d'Aménager Pierre Pointue		10 000,00 €	10 000,00 €			
COMPTE 203		10 000,00 €	10 000,00 €			
Mise à niveau téléphonie		1 000,00 €	1 000,00 €			
MAT BUREAU INFORMATIQUE		1 500,00 €	1 500,00 €			
Defibrillateur		6 000,00 €	6 000,00 €			
COMPTE 21	0,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €			
PETIT OUTILLAGE		3 000 €	3 000,00 €			
REMORQUE		6 000,00 €	6 000,00 €			
Lames à neige		10 000,00 €	10 000,00 €			Demander une subvention du Département
EPAREUSE		15 000,00 €	15 000,00 €			Demander une subvention du Département
Report subvention tracteur				32 500,00 €		
COMPTE 21	0,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €			
OP 025 VOIRIE (par entreprises externes)		30 000,00 €	30 000,00 €	15 664,00 €		
OP 25 Diverses études voiries (Aménagement carrefour jardins de Ceuse, aménagements pour Ordures Ménagères, ...)		20 000,00 €	20 000,00 €			Demander une subvention complémentaire au Département
OP 25 Etude pour voie piétons et cycles entre La Roche et Moulin		20 000,00 €	20 000,00 €			Interpeller la CCBd (qui détient la compétence mobilité) pour lancement de l'opération
BARRIERES A CEUSE STATION		6 000,00 €	6 000,00 €			
Fournitures et location matériel pour travaux voiries (busages,...)		15 000,00 €	15 000,00 €			
OP 33 Méane - Etudes & diagnostics- Travaux tranche1 OP 38	23 064,00 €	626 940,00 €	650 004,00 €	270 000,00 €		Subvention DSIL+ de 270 K€ accordée; demandes de subventions à la Région (250K€) et Département (96K€) placées; suivant phasage des travaux, un emprunt sera contracté en 2022 ou 2023
OP 00 CPT 231ATELIER SOUS LE PREAU		5 000,00 €	5 000,00 €			
OP 00CPT 231 SYME EXT RESEAU		30 000,00 €	30 000,00 €			
COMPTE 23	23 064,00 €	752 940,00 €	776 004,00 €	318 164,00 €	0,00 €	
TOTAL GLOBAL	23 064,00 €	805 440,00 €	828 504,00 €	318 164,00 €	0,00 €	

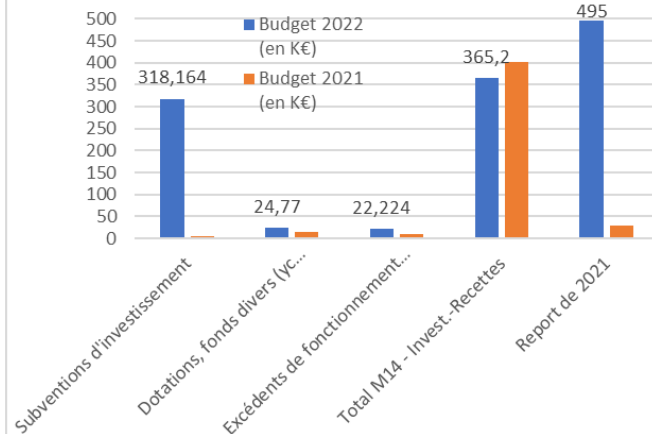
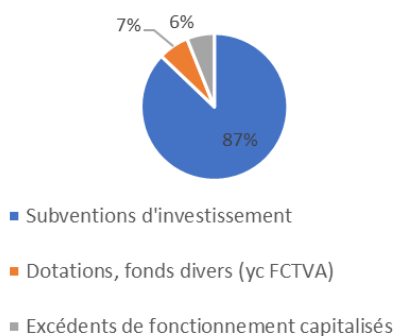
Les dépenses de la section d'investissement sont complétées par les dépenses financières (remboursement capital emprunt tracteur, dépenses imprévues) à hauteur de 32 500 €, ce qui amène la section d'investissement à 861 004 €.

Veuillez noter qu'il ne s'agit que d'un prévisionnel et que la réalisation effective de ces chantiers est dépendante de certaines conditions techniques et financières.

3.4 Recettes d'investissement

La ventilation par nature de recettes ainsi que l'évolution 2022 versus 2021 sont :

Poids (%) de chaque chapitre dans Recettes investissement M14 2022



4. Budget Annexe « Eau & Assainissement » M49 2022

Le budget Annexe 2022 sur l'eau et l'assainissement de Manteyer se présente de la façon suivante :

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2022 (M49)			
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés pour 2022	162 019 €	162 019 €
REPORTS	Restes à réaliser votés en 2021		
	Résultat de fonctionnement reporté		
	Total section de fonctionnement	162 019 €	162 019 €
VOTE	Crédits d'investissement votés pour 2022	435 812 €	485 619
REPORTS	Restes à réaliser votés en 2021	40 508 €	
	Résultat d'investissement reporté (colonne dépenses si déficit, colonne recettes si positif)	9 299 €	
	Total section d'investissement	485 619 €	485 619 €
	Total Budget Eau & Assainissement 2022	647 638 €	647 638 €

Les principes clé qui caractérisent ce budget sont :

- Budgétisation d'un montant pour l'entretien des réseaux sur la base de l'historique de ce poste et d'une prise en charge par notre agent de certains travaux.
- Poursuite des études dans le cadre du schéma directeur de l'eau potable en intégrant les préconisations issues des arrêtés préfectoraux au sujet de la mise en conformité des 2 captages, des études de terrain (dont des mesures de débit et des recherches de fuite prévues cet été) et débouchant sur la documentation d'un plan phasé et estimé des travaux à conduire.
- Lancement d'une première tranche de travaux indispensables à une bonne gestion du réseau d'eau potable : installation de compteurs de production, remplacement de vannes de sectionnement défaillantes, installation d'un système de télésurveillance, études de turbidité / incidents de contamination et corrélation.
- Lancement d'une tranche de travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour certains quartiers de notre Commune (La Montagne, Les Fêts, Le Villard, ...)
- Pour le financement des investissements décrits ci-dessus, nous ferons appel au maximum au soutien des financeurs usuels (Etat dans le cadre du programme de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, Agence de l'Eau et Département dans le cadre du programme de Zone de Revitalisation Rurale) et pour le reste à charge, nous consulterons plusieurs banques afin d'obtenir une ligne de crédit aux meilleures conditions tant que les taux sont encore très bas.
- Afin de gérer efficacement, de pouvoir continuer à prétendre aux subventions absolument essentielles à la poursuite des travaux, nous prévoyons les mesures suivantes en matière de tarification :
 - Application en 2022 d'un dispositif de participation aux frais de déploiement du réseau d'assainissement collectif lorsqu'une habitation existante ou nouvelle viendra se relier à ce réseau.
 - Augmentation modérée de la taxe de raccordement des nouvelles habitations (actuellement de 2500 euros)
- Dans l'intervalle qui nous sépare du futur équilibre entre recettes et dépenses du M49, c'est le budget principal qui subventionne le déficit sur l'eau et l'assainissement. Cette tolérance ne devrait plus être permise à l'avenir.

4.1 Dépenses de fonctionnement

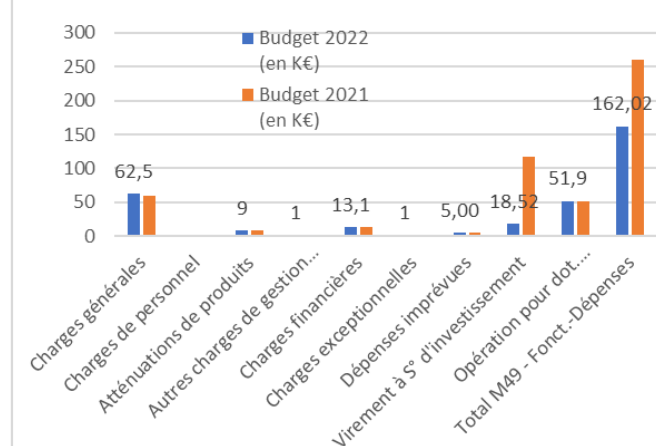
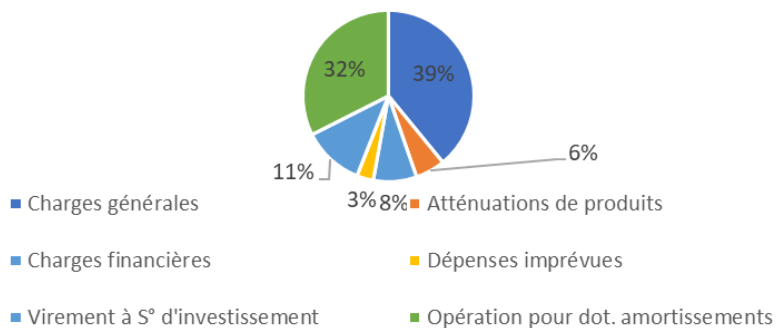
Il s'agit essentiellement des dépenses liées à l'entretien des réseaux d'eau, aux intérêts des emprunts contractés et aux dotations aux amortissements (le principe d'amortissement est obligatoire pour un budget annexe ; nous l'appliquons de manière linéaire).

La ventilation par nature de dépenses ainsi que l'évolution 2022 versus 2021 sont :



MAIRIE DE
MANTAYER

Poids (%) de chaque chapitre dans Dépenses fonctionnement M49 2022

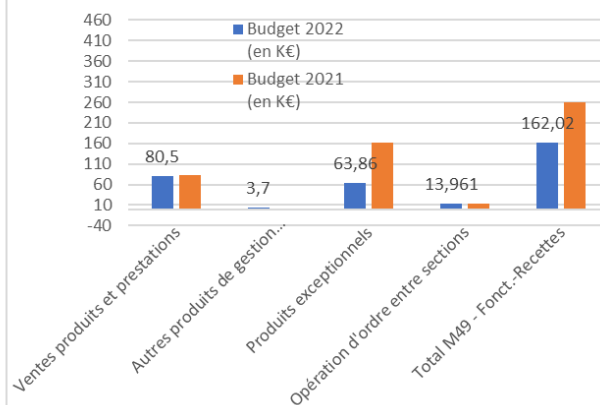
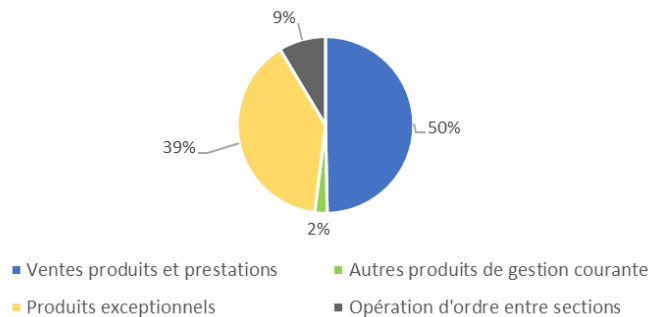


4.2 Recettes de fonctionnement

Il s'agit essentiellement des redevances facturées aux usagers (particuliers et commune de Pelleautier) et de subventions exceptionnelles (dont une venant de notre budget principal à hauteur de 40 K€)

La ventilation par nature des recettes ainsi que l'évolution 2022 versus 2021 sont :

Poids (%) de chaque chapitre dans Recettes fonctionnement M49 2022



4.3 Dépenses d'investissement

Le programme des travaux planifiés en 2022 sur le réseau d'eau potable est étudié dans le cadre du schéma directeur avec une partie qui a été engagée en 2021 (colonne reste à réaliser pour un montant total de 40 508 €)

Le tableau des investissements prévus en 2022 sur ce budget est le suivant :

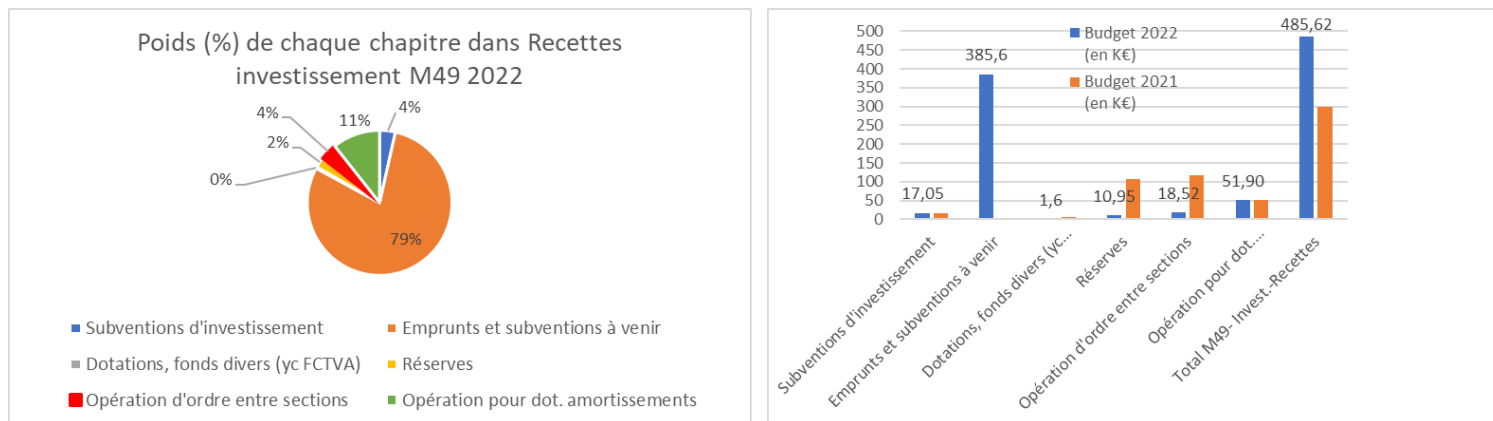
Budget Eaux M49 - section investissement	Reste à Réaliser 2021	BP 2022	TOTAL	RECETTES		Commentaires
				subv	emprunt	
Mise en conformité captage dont étude turbidité	2 208,00 €	10 000,00	12 208,00 €	7 250,00 €		Demandes de subventions déposées et en cours d'instruction par l'Etat (DETR) et l'Agence de l'Eau + Département (ZRR) - prévisionnel à hauteur de 70% du cout HT
Télésurveillance/Télégestion		37 200,00	37 200,00 €	21 700,00 €		
Vannes et compteurs		62 400,00	62 400,00 €	36 400,00 €		
Schéma Directeur EAU POTABLE (études)	10 000,00 €	21 000,00	31 000,00 €	18 083,33 €		
Eaux Usées Tranche 1 (Les Fets, Le Villard, Les gallices, Les Adroits, Montagne sous RD)		255 000,00	255 000,00 €	148 750,00 €		
Eaux Usées La Montagne	28 300,00 €	700,00	29 000,00 €	9 800,00 €	0	
Nouveaux branchements		7 000,00	7 000,00 €	0,00 €	0	
Immobilisations (Compte 23)	40 508,00 €	393 300,00	433 808,00 €	241 983,33 €		
Emprunts (Compte 14)		21 900,00	21 900,00 €			
Dépenses imprévues (Compte 020)		6 650,52	6 650,52 €			
Opération d'ordre (Compte 040)		13 961,00	13 961,00 €			
Report déficit 2021		9 299,00	9 299,00 €			
TOTAL	40 508,00 €	445 110,52 €	485 618,52 €	241 983,33 €	243 635,19 €	

Veillez noter qu'il ne s'agit que d'un prévisionnel et que la réalisation effective de ces chantiers est dépendante de certaines conditions techniques et financières.

4.4 Recettes d'investissement

Il s'agit essentiellement des subventions et fonds divers attribués par les financeurs (dont le fonds de compensation de la TVA des investissements de l'année N-1) et de la nouvelle ligne d'emprunt que nous planifions pour financer les opérations prévues en 2022.

La ventilation par nature des recettes ainsi que l'évolution 2022 versus 2021 sont :



5. Conclusion

Les finances de Manteyer sont très saines à ce jour et l'équipe municipale a prévu de poursuivre cette gestion rigoureuse en matière de fonctionnement.

Elles présentent un ratio d'endettement tout à fait supportable, que nous allons faire vivre en restant dans le couloir de la soutenabilité et dans l'objectif d'engager les opérations prévues pour préparer l'avenir de notre commune sur trois axes :

- Développer un service communal efficace et apprécié, et pour cela :
 - Doter notre agent communal d'un outil de travail performant.
 - Anticiper la transition sur le poste clé de secrétaire.
- Considérer l'eau comme sujet majeur des prochaines décennies : améliorer la performance et la qualité à un coût maîtrisé pour la distribution d'eau potable depuis la source jusqu'au compteur des particuliers et l'évacuation des eaux usées depuis le raccordement jusqu'à la station d'épuration.
- Participer en tant qu'acteur impliqué pour la protection de notre planète :
 - Lancer un important programme de rénovation énergétique sur les deux bâtiments communaux au centre du village afin d'améliorer la qualité de vie pour les usagers, personnels et habitants de ces immeubles.
 - Etudier la réalisation d'une voie réservée pour les piétons et cycles route de Ceüse.
 - Préparer le futur plan de collecte des ordures ménagères.

Enfin, nous restons engagés pour que cette politique soit conduite en toute transparence, attentifs à vous apporter toute explication nécessaire et ouverts à tout échange.